



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 1006

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur le montant de la réduction prévue, dans son domaine de compétences, des dépenses d'intervention de l'État pour la période 2013-2015, ainsi que sur la traduction concrète, pour la population, de cette réduction.

Texte de la réponse

La diminution des dépenses d'intervention de l'Etat s'inscrit dans la perspective d'un retour progressif à l'équilibre des finances publiques. Cette réduction entre 2013 et 2015 s'apprécie au niveau de l'ensemble du budget de l'Etat et peut se traduire par des évolutions différenciées selon la nature des dépenses d'intervention. Les crédits d'intervention gérés par le ministère de l'intérieur représentaient 1,243 Md€ en LFI 2012 (au périmètre de 2013). En LFI 2013, ils s'élèvent au total à 1,317 Md€, soit une augmentation de 74 M€ par rapport à 2012. Hors crédits liés à l'organisation des élections, qui évoluent chaque année en fonction du calendrier électoral, les dépenses d'intervention du ministère de l'intérieur progressent de 106 M€ entre 2012 et 2013. Cette hausse s'explique principalement par l'ajustement des crédits du programme 303 « immigration et asile », qui permettra une meilleure couverture des besoins liés à l'allocation temporaire d'attente (ATA) et à l'hébergement d'urgence (HU) des demandeurs d'asile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1006

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4394

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 497